



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1802

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Fiche action 11 : Eduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré - Attribution d'une subvention à l'association Feuilles mortes/Art vivant pour l'organisation de la Fête des feuilles 2010**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabret (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1802**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Fiche action 11 : Eduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré - Attribution d'une subvention à l'association Feuilles mortes/Art vivant pour l'organisation de la Fête des feuilles 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 - 2007-2009) et l'a reconduit pour ce mandat.

Ce plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine de Lyon en la matière. Il est constitué de 4 axes de progrès pour les services communautaires et de 15 fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

L'association Feuilles mortes/Art vivant propose un projet intitulé "Fête des Feuilles" programmé du 10 au 28 novembre 2010 sur sept sites du centre de l'agglomération et, notamment, au parc de la Tête d'Or.

Cette association de type loi 1901 a pour but de promouvoir l'art nature en présentant des œuvres de plasticiens contemporains travaillant en lien avec la nature et en questionnant les relations de l'homme avec la nature, en particulier avec des questions environnementales en débat aujourd'hui : développement durable, réchauffement climatique, raréfaction des espèces, etc.

La Fête des feuilles est un événement culturel et artistique qui s'articule autour d'une exposition de 26 œuvres d'art "nature" réalisées par des artistes français et européens après un appel à projet auquel une soixantaine d'artistes ont répondu.

Cette exposition gratuite s'accompagne de plusieurs actions d'animation pour faciliter le dialogue avec les visiteurs (15 000 en 2008) et avec les scolaires (3 500 en 2008) :

- campagne d'information auprès des services scolaires, sociaux et culturels des communes de la Communauté urbaine de Lyon,
- animation auprès des scolaires et des structures d'accueil de mineurs,
- ateliers et jeux découvertes pour tout public (création d'œuvres naturelles...)
- échange avec les artistes,
- exposition des œuvres au sein du parc de la Tête d'Or et à travers la ville avec la participation de jardins partagés,
- exposition sur le site de l'INSA des œuvres des étudiants en arts plastiques.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan d'éducation au développement durable et sa fiche action 11 : "Eduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré". Il est proposé que la Communauté urbaine soutienne cette manifestation par l'attribution d'une subvention à l'association Feuilles mortes/Art vivant à hauteur de 25 000 €.

En 2008, la Communauté urbaine avait financé la manifestation à hauteur de 15 000 € dans le cadre de l'agenda 21/éducation au développement durable.

L'augmentation de la subvention est la conséquence de plusieurs éléments :

- la Fête des feuilles devient une biennale,
- elle se déroule sur plusieurs sites afin de développer son attractivité auprès d'un public plus nombreux et plus large (en particulier les étudiants du site de la Doua),
- elle fait appel à des artistes de renommée internationale.

Budget prévisionnel 2010 (en €)

Dépenses		Recettes	
Installation exposition Parc de la Tête d'Or et honoraires des artistes	25 000	Subvention de la ville de Lyon	30 150
Installation expositions éphémères en ville et honoraires des artistes	10 000	<i>événements culturels</i>	<i>25 000</i>
		<i>jardins partagés</i>	<i>1 000</i>
		<i>scolaires</i>	<i>3 150</i>
		<i>espaces verts</i>	<i>1 000</i>
Classes Art nature	3 150	Communauté urbaine de Lyon	25 000
Actions jardins partagés et familiaux	5 000	Conseil régional Rhône-Alpes politique de la ville	12 000
Ateliers animations visites accompagnées	10 000	Sponsoring et partenariat	10 000
Résidences d'artistes sur les quartiers CUCS	12 000		
Frais d'hébergements transports artistes sélectionnés	3 000		
Frais de communication visuels et vernissage	3 000		
Restitution photographiques des œuvres	3 000		
Frais de fonctionnement	3 000		
Total charges	77 150	Total produits	77 150

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Feuilles mortes/Art vivant pour le soutien à l'organisation de la Fête des feuilles 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Feuilles mortes/Art vivant définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 832, opération n° 2144, selon l'échéancier suivant :

- 25 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.